1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdsinhibitorzp8503
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Acide phosphorique
2.5.2 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one
2.5.3 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one
2.5.4 Acide gluconique
2.5.5 Chlorure de zinc
2.5.6 Acide 2-phosphono-1,2,4-butanetricarboxylique
2.5.7 Acide chlorhydrique
2.5.8 Mélange de (isothiazolinones)
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdsinhibitorzp8503
Company	SUEZ Water Technologies & Solutions Belgium BVBA
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdsinhibitorzp8503**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdsinhibitorzp8503

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdsinhibitorzp8503**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	SUEZ Water Technologies & Solutions Belgium BVBA
État physique	liquide
Forme	-
pH	1
Usage	inhibiteur de corrosion
Date FDS	2019-04-02

La FDS date du 2019-04-02. Elle a donc 7 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Acide chlorhydrique devrait être classée H331 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Corrosif



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.

- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P273 Éviter le rejet dans l’environnement.
- P301+P330+P331 EN CAS D’INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
- P304+P340 EN CAS D’INHALATION:
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l’eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 P310
- P850 P850

Transport :

- ADR : Classe 8
- RID : Classe 8
- ADN : Classe 8
- IMDG : Classe 8
- IATA : Classe 8

- UN : UN3264

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : • Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
• Laver abondamment la zone touchée à l’eau pendant au moins 15 minutes (utiliser de l’eau courante, pas d’agents irritants).
• Consulter immédiatement un médecin.

eyes : • Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l’eau pendant au moins 15 minutes.
• Retirer les lentilles de contact si elles sont portées et peuvent être facilement retirées, puis continuer le rinçage.
• Consulter immédiatement un médecin.

ingestion : • Rincer la bouche.
• Ne pas donner à manger ni à boire.
• NE PAS faire vomir.
• Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

inhalation : • Transporter la victime à l’extérieur.
• La maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement (repos, tête légèrement surélevée).
• Consulter immédiatement un médecin ou contacter le centre antipoison.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Acide phosphorique

Identification

- N° CAS : 7664-38-2
- N° EINECS : None

Concentration :from 5.0 to 10.0

Dangers :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (mg/m³) : 1.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHENovembre 2020Fiche n°37 - Acide phosphoriqueFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Acide phosphorique »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1-3, 4] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.2 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

Identification

- N° CAS : 55965-84-9
- N° EINECS : 247-500-7

Concentration :from 0.0015 to 1.0

Dangers :

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H330 Fatal if inhaled.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHEMars 2021Fiche n°290 - CMIT / MITFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« CMIT / MIT »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[3, 5] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.3 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 220-239-6

Concentration :from 0.0015 to 1.0

Dangers :

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H330 Fatal if inhaled
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.4 Acide gluconique

Identification

- N° CAS : 526-95-4
- N° EINECS : None

Concentration :from 5.0 to 10.0

Dangers :

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.5 Chlorure de zinc

Identification

- N° CAS : 7646-85-7
- N° EINECS : None

Concentration :from 5.0 to 10.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (mg/m³) : 1.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2.0

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuillet 2020Fiche n°75 - Zinc et composés minérauxFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Zinc et composés minéraux »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[2, 5, 7] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.6 Acide 2-phosphono-1,2,4-butanetricarboxylique

Identification

- N° CAS : 37971-36-1
- N° EINECS : None

Concentration :from 3.0 to 5.0

Dangers :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.6.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.7 Acide chlorhydrique

Identification

- N° CAS : 7647-01-0
- N° EINECS : None

Concentration :from 1.0 to 3.0

Dangers :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H331 Toxique par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 5.0 - VLE-8h (mg/m³) : 8.0 - VLE-15min (ppm) : 10.0 - VLE-15min (mg/m³) : 15.0

2.5.7.1 PROPRIÉTÉS

FICHEFévrier 2019Fiche n°13 - Chlorure d'hydrogène (ou acide chlorhydrique) et solutions aqueusesFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Chlorure d'hydrogène (ou acide chlorhydrique) et solutions aqueuses »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités Caractéristiques VLEPMesurage Incendie - Explosion[34-36] Pathologie - Toxicologie Règlementation Recommandations

Bibliographie

2.5.8 Mélange de (isothiazolinones)

Identification

- N° CAS : 55965-84-9
- N° EINECS : None

Concentration :from 0.0015 to 1.0

Dangers :

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- H330 Fatal if inhaled.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.8.1 PROPRIÉTÉS

FICHEMars 2021Fiche n°290 - CMIT / MITFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« CMIT / MIT »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[3, 5] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Gants: Porter des gants... – le type exact, le matériau ou l'épaisseur ne sont pas précisés dans la section 8.
Yeux	- Lunettes / écrans faciaux: Porter des lunettes de sécurité... – aucune description détaillée (type de verre, protection UV, etc.) n'est fournie.
Peau	- Vêtements de protection / combinaisons: Porter des vêtements de protection... – aucune spécification supplémentaire (matériau, épaisseur, etc.) n'est indiquée.
Système respiratoire	- Le document ne donne pas d'informations supplémentaires sur les filtres respiratoires, les masques ou tout autre équipement spécifique à la protection contre l'inhalation.
Corps	- Vêtements de protection / combinaisons: Porter des vêtements de protection... – aucune spécification supplémentaire (matériau, épaisseur, etc.) n'est indiquée.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau et les yeux ; ne pas respirer les vapeurs.
Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans un lieu frais et bien ventilé.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	inhibiteur de corrosion